CIRCUIT DE MAGNY COURS DIMANCHE 12 FEVRIER 2023

BULLETIN POUR UNE INSCRIPTION AVANT le 6 FEVIER Règlements effectués par chèque ou virement bancaire ou PAYPAL

Inscription en 2ème pilote offerte à Madame pour qu'elle découvre le pilotage

PARTICIPANTS CII	RCUIT Noms	:	Prénoms :	
1° Pilote		:	:	
2° Pilote		:	:	
1° Accompagnateur (n'empruntant pas la piste)	:	:	
	n'empruntant pas la piste)		:	
VOITURE Marque:	Modèle :	Année :	Immatriculation (sauf « proto »):	
Cylindrée :	Moteur préparé : oui /non	Puissance réelle :	Châssis préparé: oui/ non	Pneus course : oui/non
Expérience sur circuit	1° Pilote :		2° Pilote :	
ASSURANCE (si voit	ure homologuée route) : co	mpagnie	N° Police :	
ADRESSE du pilote :	-			
E-mail (confirmation of	le l'engagement) : en maju	scule svp	@	
Tél.: Fixe		P	ortable	

Tarifs engagement reçu AVANT LE 6 FEVRIER

COACHING GRATUIT

Journée complète 9h-13h / 14h-17h 1 voiture 1pilote 330 €, 2ème Pilote 65 €

Inscription groupée minimum de 3 voitures ou + AVANT LE 6 FEVRIER NOM DU GROUPE

Journée complète 9h-13h / 14h-17h 1 voiture 1pilote 315 €, 2ème Pilote 55 €

Inscription en ½ journée Matin ou Après midi AVANT LE 6 FEVRIER

1/2 Journée 9h-13h h 1 voiture 1pilote 220 €, OU 14-17 voiture 1pilote 210 €,2ème Pilote 45 €

Assurance RC du véhicule OBLIGATOIRE pour pouvoir prendre la piste

Soit envoyer la photocopie de votre assureur prouvant votre couverture RC sur circuit loisir Soit contracter l'assurance RC que nous proposons 21 Euros par voiture pour la journée

Assurance INDIVIDUELLE ACCIDENTS non obligatoire, mais conseillée

Ne peut pas être contractée sur place, contrat à 38 Euros par personne pour la journée

- *L'assurance RC couvre le ou les pilotes pour les conséquences d'accidents corporels occasionnées aux autres participants, mais n'assure pas le ou les pilotes en cause dans l'accident
- ** L'assurance individuelle accidents (1ére catégorie) couvre par un capital, le ou les pilotes victimes d'un accident corporel causé par eux-mêmes et ses conséquences physiques éventuelles (conventions d'assurances à disposition sur demande), non obligatoire, mais conseillée, <u>impossible à contracter sur place</u>

Passager (s) empruntant la piste et accompagnateur (s) : GRATUIT (S)

PENSEZ aux ASSURANCES CASSE 45 Euros et INTEMPERIES (annulation) 45 Euros

En cas de casse vous aurez un avoir de la valeur de votre engagement (journée ou ½ journée hors assurances) En cas de pluie, si vous ne voulez pas prendre la piste, vous pourrez reporter la valeur de votre engagement (avoir hors assurances) sur une autre journée

SANS ASSURANCE TOUTE INSCRIPTION OU JOURNEE COMMENCEE EST DUE RECAPITULATIF DE VOTRE ENGAGEMENT

	Engagement pour la journée 9h-17h	1voiture	1pilote (+ 2 ème pilote)	: Euros
	Engagement pour la ½ journée	1voiture	1pilote (+ 2 ème pilote)	: Euros
	RC contractée par courrier *		21 Euros par voiture	: Euros
Assurance individuelle accidents**			38 Euros par personne	: Euros
	Assurances casse		45Euros la journée	:Euros
	Assurances intempéries et annulation		45Euros la journée	:Euros
	Assurances casses + intempéries et a	nnulation	80 Euros la journée	:Euros

TOTAL de l'engagement : Euros

Paiement par chèque(s) à l'ordre de la société <u>CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS</u>

CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS 22 AVE DU MARECHAL LEFEBVRE 77340 PONTAULT-COMBAULT Signature obligatoire : datée et précédée de la mention « lu et approuvé » par le pilote et le copilote

CIRCUIT DE MAGNY COURS F1 DIMANCHE 12 FEVRIER

BULLETIN POUR UNE INSCRIPTION APRES LE 6 FEVRIER Règlements effectués par chèque ou virement bancaire ou PAYPAL

Inscription en 2ème pilote offerte à Madame pour qu'elle découvre le pilotage

PARTICIPANTS CIT	RCUIT Noms	:	Prénoms :	
1° Pilote		:	:	
2° Pilote		:	:	
1° Accompagnateur (1	n'empruntant pas la piste)	:	:	
2° Accompagnateur (1	n'empruntant pas la piste)	:	:	
VOITURE Marque:	Modèle :	Année :	Immatriculation (sauf « pro	to ») :
Cylindrée :	Moteur préparé : oui /non	Puissance réelle :	Châssis préparé : oui/ 1	non Pneus course : oui/non
Expérience sur circuit	1° Pilote :		2° Pilote :	
ASSURANCE (si voit	ure homologuée route) : co	mpagnie	N° Police:	
ADRESSE du pilote :				
E-mail (confirmation of	le l'engagement) : en maju	scule svp		@
Tél.: Fixe		P	ortable	

Tarifs engagement reçu APRES LE 6 FEVRIER COACHING GRATUIT

Journée complète 9h-13h / 14h-17h 1voiture 1pilote 355 €, 2ème Pilote 70 €

Inscription groupée minimum de 3 voitures et + APRES LE 6 FEVRIER <u>NOM DU GROUPE</u>

Journée complète 9h-13h / 14h-17h 1voiture 1pilote 330 €, 2ème Pilote 60 €

Inscription en ½ journée Matin ou Après midi APRES LE 6 FEVRIER

1/2 **Journée** 9h-13h 1voiture 1pilote **240 €**, **0U** 14h-17h 1voiture 1pilote **230 €**, 2ème Pilote **50 €**

INSCRIPTION SUR PLACE dans la limite des places disponibles

Journée complète 9h-13h / 14h-17h 1voiture 1pilote 360 €, 2ème Pilote 75 €

Assurance RC du véhicule OBLIGATOIRE pour pouvoir prendre la piste

Soit envoyer la photocopie de votre assureur prouvant votre couverture RC sur circuit loisir Soit contracter l'assurance RC que nous proposons 21 Euros par voiture pour la journée

Assurance INDIVIDUELLE ACCIDENTS non obligatoire, mais conseillée

Ne peut pas être contractée sur place, contrat à 38 Euros par personne pour la journée

- *L'assurance RC couvre le ou les pilotes pour les conséquences d'accidents corporels occasionnées aux autres participants, mais n'assure pas le ou les pilotes en cause dans l'accident
- ** L'assurance individuelle accidents (1ére catégorie) couvre par un capital, le ou les pilotes victimes d'un accident corporel causé par eux-mêmes et ses conséquences physiques éventuelles (conventions d'assurances à disposition sur demande), non obligatoire, mais conseillée, <u>impossible à contracter sur place</u>

Passager (s) empruntant la piste et accompagnateur (s) : GRATUIT (S)

PENSEZ aux ASSURANCES CASSE 45 Euros et INTEMPERIES (annulation) 45 Euros

En cas de casse vous aurez un avoir de la valeur de votre engagement (journée ou ½ journée hors assurances) En cas de pluie, si vous ne voulez pas prendre la piste, vous pourrez reporter la valeur de votre engagement (avoir hors assurances) sur une autre journée

SANS ASSURANCE TOUTE INSCRIPTION OU JOURNEE COMMENCEE EST DUE

RECAPITULATIF DE VOTRE ENGAGEMENT

Engagement pour la journée 9h-17h	1voiture 1pilote (+ 2 ème pilote)	: Euros
RC contractée par courrier *	21 Euros par voiture	: Euros
Engagement pour la ½ journée	1voiture 1pilote (+ 2 ème pilote)	: Euros
Assurance individuelle accidents**	38 Euros par personne	: Euros
Assurances casse	45Euros la journée	:Euros
Assurances intempéries et annulation	45Euros la journée	:Euros
Assurances casses + intempéries et a	:Euros	

TOTAL de l'engagement : Euros

Paiement par chèque(s) à l'ordre de la société <u>CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS</u>

CIRCUITS ALAIN'S PASSIONS 22 AVE DU MARECHAL LEFEBVRE 77340 PONTAULT-COMBAULT

Signature obligatoire : datée et précédée de la mention « lu et approuvé » par le pilote et le copilote

POUR LES ENGAGES (EES) AU VOLANT DE LEUR VOITURE

REGLEMENT A RENVOYER SIGNE PAR CHAQUE PILOTE

Chaque participant s'engage, par son inscription, à respecter le présent règlement et à le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent

- ➤ LA LIMITE D'AGE EN ACCOMPAGNATEUR EST DE 16 ANS REVOLUS
- > Il est strictement interdit à toute personne d'évoluer aux abords de la piste ou de la traverser
- Chaque conducteur doit être titulaire du permis de conduire, et en mesure de le présenter, et ne pas faire l'objet d'une suspension de permis en cours, pendant la réunion en cas de non présentation le pilote ne pourra pas prendre la piste et ne pourra pas prétendre à un remboursement de la totalité des sommes engagées (engagement circuit, assurances)
- > Chaque personne empruntant la piste, pilote, copilote, accompagnant, doit être inscrite comme participant de la réunion. Le pilote principale doit avoir contracté, par l'intermédiaire de l'organisateur, ou de son assureur, une assurance RC CIRCUIT pour le jour de la réunion, EN CAS DE NON ASSURANCE RC VALABLE, CELUI-CI DEVRA INDEMNISER LE(s) PLAIGNANT(s) SANS AUCUN AUTRE RECOURS
- Le conducteur et son passager doivent porter un casque et boucler leur ceinture de sécurité ou leurs harnais. Si le véhicule ne comporte pas ces éléments de sécurité (de préférence le signaler au moment de l'inscription pour éviter les mauvaises surprises), seul le directeur de piste décidera si le véhicule peut s'engager ou non sur la piste.
- MANCHES LONGUES ET PANTALONS LONGS OBLIGATOIRES pour pouvoir prendre la piste
- Pendant l'évolution sur la piste, les vitres du véhicule doivent être fermées.
 Si le véhicule ne comporte pas de point de remorquage, pensez au point d'arrimage.
 Si l'assistance a besoin de remorquer votre voiture, en aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du fait de dommages subits par le véhicule pendant le remorquage.
- Les passagers à l'arrière des véhicules sont strictement interdits.
- > Aucun participant ne doit :

S'engager sur la piste sans autorisation du directeur de piste

Effectuer de marche arrière sur la piste. <u>En cas de sortie de piste immobilisant le véhicule</u>, attendre les directives des commissaires de piste, ne jamais rejoindre le padoque à pieds sans y avoir été invité par ceux-ci, <u>ATTENDRE L'ASSISTANCE DANS SON VEHICULE</u>.

Gêner le passage de participants plus rapides, changer brusquement de trajectoire, évoluer sur la piste en surestimant ses possibilités ou les possibilités de sa voiture et devenant du fait de son comportement, dangereux pour les autres participants. Les commissaires de pistes pourront juger nécessaire d'exclure un pilote de la session en cours ou de façon définitive en cas de récidive, sans aucune indemnité.

- Tous les participants doivent impérativement suivre les consignes soit verbales, soit par drapeaux, ou par feux du directeur de piste ou des commissaires, seuls habilités à prendre une décision.
- ➤ Un briefing obligatoire vous donnera les principales consignes à respecter
- En cas de dépassement de limites sonores autorisées, aucun remboursement ne sera effectué, à titre commercial, un avoir pourra être donné de la valeur de l'engagement, assurances déduites.
- ➤ L'ALCOOL EST STRICTEMENT INTERDIT DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT

En cas d'incident grave un dépistage pourra être effectué, ainsi que la recherche de produits illicites.

Le ou les participants et leurs ayants droits déclarent dégager les organisateurs et la société organisatrice de toutes responsabilités et de tous recours, pour tous dommages occasionnés aux installations du circuit, ou à d'autres concurrents ou à eux même (dommages matériels et corporels), qui ne seraient pas couverts par leur assurance personnelle, ou assurance contractée pour cette journée, proposée et non contractée (assurances RC et individuelle accident, assurant le corporel). De ce fait, ils s'engagent donc à la réparation des dommages ainsi causés et à assumer toutes les conséquences présentes et à venir du fait de(s) l'incident ou de l'accident (s) provoqué(s) ou subit(s)

Fait le à Nom Prénom
Signature Date de naissance